

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2017 – 20H00

L'an deux mille dix-sept, le huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 30 novembre 2017.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 9 Votants : 9 + 5 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET.

Membres excusés ayant donné procuration: Mme Amale CHABBERT (pouvoir à M. Marcel MERLE), Mme Oriana ERMANN (pouvoir à M. Jean-Louis MARIZON), M. Nicolas SAGNES (pouvoir à M. Yves BOYER), Mme Julie SAMAIN (pouvoir à Mme Paulette LAUVERGNAS), Mme Émilie TAVERNIER (pouvoir à Mme Nathalie POINTET).

Membre excusé : M. Pierre-Emmanuel LECLERE.

Mme Nathalie POINTET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : installation d'un réservoir de lutte contre l'incendie : acquisition d'un terrain, cadastrée ZE 299 (en partie) sis le Roux, pour l'euro symbolique.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents : 9 voix + 5 pouvoirs pour

ORDRE DU JOUR

1. PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN PÔLE MULTISERVICES : DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente les éléments de diagnostic et étude de faisabilité du projet de réhabilitation de l'ancienne école en pôle multiservices. Cette étude a pour objectif de préciser le potentiel économique du projet et de le cadrer dans ses aspects juridiques, d'affiner l'organisation spatiale du projet, les surfaces utilisées et enfin d'estimer l'investissement financier à envisager.

Rappel des besoins et du programme :

- Créer une offre d'hébergement de 25 lits proche du gîte d'étape (ou niveau supérieur) à destination notamment des usagers de la Viarhônga, avec petit office et coin pour repas ;
- Créer un bistrot/restaurant (type Bistrot de Pays) pour 50 couverts, pouvant servir également avec salle d'animation pour 80 à 100 personnes ;
- Créer un appartement (type T3 ou T4) pour le gestionnaire ;
- Créer des services (atelier de réparation, espace de séchage de vêtements, garage à vélos, consigne bagages...) pour les usagers de la Viarhônga ;
- Requalifier le parvis ouest du site ;
- Créer une terrasse côté Est (berges du Rhône) pour le bistrot/restaurant et un belvédère donnant sur le fleuve, tout en prévoyant le passage de la VIARHONA dans ce secteur, ainsi que l'aménagement de l'ensemble de la parcelle.

Les enjeux :

- Faire de Baix une étape incontournable de la ViaRhônga pour les cyclotouristes ;
- Faire de Baix une destination de promenade pour les locaux, les excursionnistes et les touristes en séjour sur le territoire avec son accès privilégié au Rhône ;
- Faire donc du site de l'école un lieu qui s'adresse à la fois aux touristes et à la population locale ;
- En impliquant les locaux en amont dans la valorisation de ce patrimoine que représente leur école ;
- En faisant du bistrot de pays un lieu ouvert et convivial à ces deux publics, qui s'appuierait sur les producteurs locaux, optimisant ainsi les retombées économiques ;
- En faire un équipement économiquement viable (en diversifiant notamment les sources de recettes : possibilité de privatiser certains espaces ...)

Les axes d'aménagement retenus :

- Créer un appel au travers d'un aménagement paysager du parvis Ouest du bâtiment et à terme, la restructuration et l'ouverture de la place publique depuis l'avenue Jean Moulin ;
- Extérioriser l'espace multiservices accueil vélos au niveau de la rue Victor Hugo (facilité d'accès, fonctionnalité de l'espace, lien avec le bâtiment conservé) par une construction sur pilotis ;
- Restaurer les vues sur le Rhône depuis le bâtiment (démolition de l'extension Est) ;
- Aménager le bistrot de Pays/restaurant/salle d'animation et du logement au RDC. ;
- Hébergement à l'étage avec salon et terrasses avec vues sur le Rhône ;
- Favoriser le fonctionnement du pôle restauration du bistrot de pays en liant la salle d'animation avec la cuisine et limitant l'office de la zone d'hébergement ;
- Rendre les niveaux accessibles aux PMR avec la création d'un ascenseur et d'un escalier aux normes ;
- Aménager le dénivelé Est par une succession de terrasses jusqu'au lit du Rhône, des cheminements et des plateformes incitant à la découverte et à la contemplation tout en intégrant le tracé de la Via Rhônga. ;
- Créer des ambiances intérieures en lien avec la mémoire du lieu .

Programme d'investissement et estimatif :

Désamiantage avant démolition et restructuration	1 ens		20 000 €	
Démolition extension Est, petits locaux sur rue, clôtures,...	1 ens		18 000 €	
Restructuration et réhabilitation du bâtiment « historique »	530 m ²	1 200 €	636 000 €	
Extension pour circulation verticale	20 m ²	1 400 €	28 000 €	
Construction Espace Services	110 m ²	1 300 €	143 000 €	
Aménagement des terrasses Est et Ouest en lien avec bâtiment	300 m ²	250 €	75 000 €	
Aménagements extérieurs	1 ens		279 000 €	
Réaménagement de la place des Ecoles	1 ens		150 000 €	
Honoraires, imprévus et réalisation			269 800 €	
			Montant total HT	1 618 800 €

L'analyse économique montre qu'au-delà de la phase de démarrage, l'équilibre économique du projet peut rapidement être trouvé.

Plan de financement prévisionnel :

Région	404 700 €
Etat DETR	404 700 €
Département	200 000 €
DIRECCTE	150 000 €
Autofinancement Commune et Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	459 400 €

Calendrier prévisionnel : démarrage des travaux fin 2018 pour une ouverture de l'établissement printemps 2020

Aussi, et afin d'optimiser les financements possibles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la DIRECCTE, la Région et le Département de l'Ardèche selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 5 pouvoirs pour, DECIDE :**

- **Approuve** l'étude ou le programme défini ci-dessus ;
- **de Solliciter** les financements auprès de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la DIRECCTE, la Région et le Département de l'Ardèche selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

2. SDE07 : ANNEXE FINANCIÈRE À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE QUARTIER L'HÔPITAL – PROJET CONSTRUCTION ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude de travaux d'enfouissement du réseau électrique, d'infrastructures d'éclairage public et d'enfouissement du réseau Telecom pour la construction de l'école quartier l'Hôpital, le SDE07 a établi un avant-projet sommaire

Les études techniques ont précisé le coût estimatif comme suit :

Nature des travaux	Montant estimatif des travaux HT	Montant estimatif des travaux TTC	Participation du SDE07	Contribution demandée par le SDE07 à la Commune
Eclairage Public	22 095,40 €	26 514,48 €	11 047,70 €	15 466,78 €
Génie civil communications électroniques	6 944,74 €	8 333,69 €	3 472,37 €	4 861,32 €
MONTANT TOTAL	29 040,14 €	34 848,17 €	14 520,07 €	20 328,10 €

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'annexe financière décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 5 pouvoirs pour, DECIDE :**

- **d'approuver** l'annexe financière de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire, décrite ci-dessus .

4. BUDGET COMMUNE 2018 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal, dès le 1^{er} janvier 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal, dès le 1^{er} janvier 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 :

Chapitre	Libellé	Inscrit au BP 2017	Autorisation BP 2018
Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles :	43 207,27 €	10 801,82 €
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles :	552 135,51 €	138 033,88 €
Chapitre 23 :	Immobilisations en cours :	330 000,00 €	82 500,00 €

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget assainissement, dès le 1^{er} janvier 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget assainissement, dès le 1^{er} janvier 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 :

Chapitre	Libellé	Inscrit au BP 2017	Autorisation BP 2018
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles :	43 311,99 €	10 828,00 €

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. TARIFS ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

- * part fixe : 11,00 € HT par semestre (proportionnelle au temps) ;
- * part proportionnelle : 0,25 € HT / m³;
- * frais de gestion : 5 € HT par facture émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Approuve** les tarifs suivants :
 - * part fixe : 11,00 € HT par semestre (proportionnelle au temps) ;
 - * part proportionnelle : 0,25 € HT / m³;
 - * frais de gestion : 5 € HT par facture émise ;
- **Dit** que les tarifs seront applicables aux consommations postérieures aux relevés du Syndicat des Eaux Ouvèze Payre en fin d'année 2017.

6. CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDECHE ET MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE : AVENANT AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE

Vu la convention de participation en matière de protection sociale signée à date d'effet du 1^{er} janvier 2014 entre le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche, la Mutuelle Nationale Territoriale et la Commune de Baix pour une durée de six ans ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au contrat de prévoyance, portant sur la modification du taux de cotisation : 1,80 %, et prenant effet au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Approuve** l'avenant au contrat de prévoyance conclu avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche et la Mutuelle Nationale Territoriale ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant.

7. INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : ACQUISITION D'UN TERRAIN, CADASTRÉ ZE 299 (EN PARTIE) SIS LE ROUX, POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée à installer un réservoir de lutte contre l'incendie quartier le Roux afin de protéger ce secteur.

La citerne de 60 m³ sera posée sur une partie de la parcelle cadastrée ZE 299, sis le Roux. Les propriétaires, M. Claude MONTEIL et Mme Monique TOURETTE, proposent de céder à la Commune une partie de cette parcelle, pour une superficie de 148 m² pour l'euro symbolique, les frais de géomètre, d'un montant de 400 € TTC, et de notaire restant à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord pour l'acquisition de ce terrain selon les conditions décrites ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 9 voix + 5 pouvoirs pour :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain selon les conditions décrites ci-dessus.

8. INFORMATIONS

- Adressage postal : information de l'avancée du projet.

- Agenda :

. Colis des aînés : samedi 9 décembre 2017.

. Marché de Noël : vendredi 15 décembre 2017 de 15h à 21h, place des anciennes écoles (23 exposants).

. Cérémonie des vœux à la population : vendredi 19 janvier 2018 à 18h30 à la salle des fêtes.

- Date retenue pour le feu d'artifice : samedi 14 juillet 2018.

- Réunions du Conseil Municipal :

. principe retenu : jeudi 20h

. prochaine séance: à déterminer.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h05.